



Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

Sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre
présenté à la Commission de l'économie et du travail
du Québec

25 novembre 2025

Ce document a été produit par et pour la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Notre organisation encourage la diffusion et la distribution de ses idées, valeurs et principes. Ainsi, sauf avis contraire, la reproduction en totalité ou en partie de ce document est autorisée à des fins non commerciales. La mention de la source est cependant obligatoire.

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100

Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone: 514 383-8000

Sans frais: 1 877-897-0057

www.ftq.qc.ca

Dépôt légal – 4^e trimestre 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-89639-602-6

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE EXÉCUTIF	5
INTRODUCTION	7
SITUATION MONDIALE ET ENGAGEMENT DES ÉTATS CONCERNANT L'EFFORT GLOBAL DE RÉDUCTION DES GES	8
Une science qui parle!	8
Gaz à effet de serre : Concentrations record en 2024 et hausse continue en 2025	8
Océans : chaleur record et déséquilibre énergétique	8
Niveau des mers : tendance structurelle à l'accélération	9
Cryosphère : Une fonte glaciaire exceptionnelle.....	9
Extrêmes climatiques : Des impacts humains et économiques croissants	9
Palier national – Implications pour le Canada	10
Palier provincial : Une trajectoire québécoise exposée, incomplète et incompatible avec l'état actuel de la science	10
LE COÛT DE L'INACTION : UN FARDEAU EXPONENTIEL	11
Une hausse marquée du coût de la vie pour les ménages québécois.....	11
Des coûts explosifs pour les infrastructures et les services publics	11
Un impact économique sectoriel massif	11
La santé publique : Mieux vaut prévenir que guérir	12
LA CONCLUSION QUI S'IMPOSE : L'INACTION EST DE LOIN LA STRATÉGIE LA PLUS COÛTEUSE.....	12
Coût de la mise en œuvre : Un investissement stratégique pour le Québec	14
Proposition de nouvelles cibles climatiques – Vers une trajectoire cohérente avec 1,5°C.....	14
Une vision exigeante, ancrée dans la science et l'équité	15
CONDITIONS DE FAISABILITÉ : UNE ARCHITECTURE DE GOUVERNANCE ROBUSTE, INCLUSIVE ET COHÉRENTE.....	16
Des feuilles de route sectorielles, claires, cohérentes et réalistes.....	17
Une cohérence intergouvernementale et intersectorielle essentielle	17

Les demandes syndicales depuis 2019 : la leçon à retenir du Royaume-Uni.....	18
Réaliser une étude prospective québécoise sur les impacts des changements climatiques sur l'emploi.....	19
Modéliser les trajectoires sectorielles avec les cibles climatiques.....	19
Évaluer les impacts sectoriels et régionaux sur l'emploi.....	20
Création d'un Groupe de travail permanent sur la transition juste.....	20
MISE EN PLACE DE LA TRANSITION JUSTE : PRINCIPES ET MÉCANISMES	21
Opérationnaliser la transition juste dans les politiques publiques et les milieux de travail ...	22
Arrimer la transition juste aux outils de planification climatique.....	22
Ancrer la transition juste dans les milieux de travail.....	23
Intégrer systématiquement les enjeux d'emplois, de compétences et de territoires	23
RECOMMANDATIONS INSTITUTIONNELLES POUR ASSURER UNE TRANSITION JUSTE AU QUÉBEC.....	24
Créer une instance provinciale permanente dédiée à la transition juste.....	24
Structurer le dialogue social sectoriel et régional.....	25
Intégrer la transition juste dans la reddition de comptes climatique	25
CONCLUSION	27
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	29
ANNEXE – LISTE DES ACRONYMES	30
ANNEXE – LEXIQUE DES PRINCIPAUX TERMES SCIENTIFIQUES	31

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le présent mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) est déposé dans le cadre de la consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec. Il s'inscrit dans une démarche de longue date où la FTQ, par la voix politique de ses syndicats affiliés représentant plus de 600 000 membres, cherche à arrimer la lutte climatique, le développement économique et la justice sociale. L'objectif est clair : proposer une trajectoire climatique crédible, fondée sur la science, socialement juste et à la hauteur des responsabilités du Québec dans l'effort mondial.

Le mémoire s'ouvre sur un diagnostic scientifique sans équivoque. Les constats récents du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) montrent que le réchauffement planétaire se situe déjà autour de 1,4 °C au-dessus de l'ère préindustrielle, que les concentrations de CO₂, CH₄ et N₂O atteignent des niveaux record, et que les océans, la cryosphère et les écosystèmes subissent des transformations rapides. Ces tendances se traduisent par une hausse marquée des événements extrêmes, des coûts économiques et des impacts humains. Sur le plan national, le mémoire rappelle que le Canada figure parmi les pays du G20 aux plus fortes émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant, ce qui accentue la pression sur les provinces les mieux outillées – comme le Québec – pour réduire plus rapidement leurs émissions.

Au palier québécois, la FTQ reprend les analyses du Comité consultatif sur les changements climatiques (CCCC) : le Québec ne dispose pas encore d'une trajectoire complète et cohérente alignée sur l'état actuel de la science. Il souffre d'une « carence » de gouvernance climatique, en l'absence d'un cadre fondé sur les émissions cumulées, de budgets carbone et de trajectoires sectorielles structurées. Les travaux de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) montrent par ailleurs que les coûts de l'inaction climatique – dommages matériels, pressions sur les ménages, dégradation des infrastructures, pertes sectorielles, impacts sur la santé – augmentent déjà rapidement et dépassent largement les coûts d'une action ambitieuse et planifiée. Agir tôt n'est donc pas seulement un impératif scientifique, c'est aussi le choix budgétaire le plus rationnel.

Sur cette base, la FTQ propose un rehaussement clair de l'ambition québécoise. Pour être cohérents avec l'Accord de Paris, les scénarios 1,5 °C du GIEC et l'analyse de La juste part du Québec, les objectifs suivants devraient guider l'action du gouvernement : une réduction de **-55 % à -60 % des émissions en 2030** sous le niveau de 1990, avec un objectif explicite d'atteindre le plus près possible de -60 %; **au moins -70 % en 2035; au moins -85 % en 2040;** et la **carbonneutralité en 2045**, avec au moins 95 % de réductions domestiques réelles et un recours strictement limité aux émissions résiduelles réellement inévitables. Ces cibles sont plus exigeantes que celles envisagées jusqu'ici, mais elles correspondent à la responsabilité d'une juridiction riche, dotée d'une forte capacité d'atténuation. Le Québec est d'ailleurs co-président de la Beyond Oil and Gas Alliance (BOGA) et engagé formellement envers l'Accord de Paris, son rôle de leader au niveau international doit également être assumé au niveau local.

Pour rendre ces cibles atteignables, le mémoire insiste sur la nécessité d'une architecture de gouvernance robuste. La FTQ recommande l'adoption de budgets carbone quinquennaux légalement encadrés, servant de colonne vertébrale aux politiques publiques, et l'élaboration de feuilles de route sectorielles précises pour les principaux secteurs émetteurs. Cette planification doit être accompagnée d'une coordination forte entre les ministères concernés, d'un arrimage explicite entre politique climatique et politique industrielle, d'une prise en compte des réalités régionales et des droits des Premières Nations, ainsi que d'une reddition de comptes transparente et indépendante sur les progrès réalisés et les écarts aux trajectoires.

Le mémoire rappelle aussi que la FTQ porte depuis 2019 des demandes syndicales constantes qui constituent les conditions minimales d'une transition planifiée : réalisation d'une étude prospective québécoise sur les impacts des changements climatiques et de la décarbonation sur l'emploi, les métiers, les compétences et les régions; développement de modélisations sectorielles robustes liant objectifs climatiques, transformations industrielles, investissements et emploi; évaluation systématique des impacts sectoriels et régionaux sur l'emploi; et création d'un livre blanc sur la transition juste. L'expérience du Royaume-Uni, où des outils techniques puissants ont été mis en œuvre sans véritable intégration des syndicats et des régions, montre à quel point une transition strictement technocratique conduit à des pertes d'emplois évitables, à des reconversions chaotiques et à des fractures territoriales. Cela mène également à des cibles de réduction de GES ambitieuses.

Le cœur du mémoire est consacré à la transition juste. En s'appuyant sur les principes directeurs de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et sur les orientations adoptées à la COP30 de Belém, la FTQ soutient que la transition juste doit devenir l'armature sociale des politiques climatiques québécoises. Cela implique d'intégrer des principes juridiques clairs, des mécanismes de **conditionnalité sociale** aux investissements publics (qualité des emplois, respect des droits, formation et requalification, retombées régionales), et un ancrage réel de la transition dans les milieux de travail. La FTQ propose de reconnaître le rôle des syndicats comme acteurs incontournables de la planification sectorielle, de mettre en place des comités de transition juste dans les secteurs stratégiques et de déployer des espaces de concertation régionale pour que chaque territoire dispose d'un plan de transition adapté à ses réalités.

Sur le plan institutionnel, le mémoire recommande la création d'une instance provinciale permanente dédiée à la transition juste, structurée sur une base tripartite élargie, chargée de suivre les impacts socioéconomiques de la décarbonation, de conseiller le gouvernement sur l'articulation entre cibles climatiques, politiques sectorielles et mesures sociales, et de produire un rapport annuel public. Il propose aussi d'intégrer des indicateurs sociaux – emploi, formation, conditions de travail, santé publique, équité territoriale, participation autochtone – dans la reddition de comptes climatique, afin de corriger rapidement les trajectoires lorsque des injustices apparaissent.

Enfin, la conclusion du mémoire porte un message politique clair : **une cible plus ambitieuse exige davantage de moyens et une volonté politique stable et non partisane**. Le Québec dispose d'atouts considérables – hydroélectricité, savoir-faire industriel, structure de dialogue social, capacité d'innovation, filet social, expertise syndicale – pour devenir un leader climatique crédible. Mais il ne réussira pas sa transition sans la force collective des travailleuses et travailleurs,

sans une mobilisation réelle des régions et sans un respect concret des territoires et des priorités des Premières Nations. La FTQ invite le gouvernement à faire de la transition climatique un projet ambitieux, juste et collectif, où la rigueur scientifique, le courage politique et la justice sociale avancent de concert, au service des générations présentes et futures.

INTRODUCTION

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) regroupe des syndicats affiliés représentant collectivement plus de 600 000 membres dans l'ensemble des secteurs économiques de la province. La FTQ porte leur voix politique en portant leurs préoccupations communes dans les espaces publics et institutionnels. Ce rôle confère à la fédération une responsabilité particulière : contribuer à l'élaboration de politiques socio-économiques et climatiques, scientifiquement fondées, favorisant la résilience et socialement équilibrées pour l'ensemble de ses membres, leurs familles et leurs communautés.

Depuis plus de soixante ans, la FTQ s'est engagée de manière proactive dans les travaux visant à intégrer la lutte aux changements climatiques au développement économique et aux conditions de travail. Cet engagement s'est exprimé par sa participation à divers processus publics, notamment par le dépôt de plusieurs mémoires et la participation à des commissions parlementaires sur les dossiers climatiques. La FTQ a également réitéré à plusieurs reprises la nécessité de réaliser une étude prospective des impacts des changements climatiques sur l'emploi. De plus, deux motions sur la transition juste ont également été adoptées en 2021 à l'Assemblée nationale. La FTQ a également contribué aux travaux du Réseau Action Climat, qui ont permis de produire en 2021 le rapport *La juste part du Québec dans la lutte contre les changements climatiques*, mobilisant un cadre scientifique et éthique rigoureux pour définir l'effort provincial compatible avec l'équité internationale.

L'approche défendue par la FTQ repose sur un principe fondamental : l'action climatique doit être solide sur le plan environnemental, solide sur le plan économique et solide sur le plan social. Pour perdurer, elle doit s'appuyer sur la science, tenir compte des réalités sectorielles et régionales, et intégrer un dialogue social structuré et structurant entre les parties prenantes. C'est dans cette perspective que la FTQ est heureuse de participer à l'exercice du gouvernement du Québec, comme prévu par la Loi, et de clarifier la trajectoire vers la carboneutralité, afin d'y aligner ambition et opérationnalisation des mécanismes de transition.

Toutefois, la pertinence d'une cible climatique repose d'abord sur un diagnostic commun. Avant d'aborder les niveaux d'ambition, les conditions de faisabilité ou les mécanismes de la mise en œuvre, il importe de situer l'action québécoise dans le contexte plus large du réchauffement climatique mondial, des engagements nationaux et des dynamiques provinciales. La section suivante établit donc cet état de la situation en y intégrant les constats les plus récents du GIEC, lesquels structurent aujourd'hui le consensus scientifique international sur les risques climatiques et les trajectoires d'atténuation, ainsi que le plus récent rapport de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) produit en amont de la COP 30 ayant eu lieu récemment à Belém, au Brésil.

Situation mondiale et engagement des états concernant l'effort global de réduction des GES

La révision de la cible climatique québécoise doit s'appuyer sur un diagnostic scientifique actualisé, cohérent avec les conclusions du GIEC et avec les observations les plus récentes issues de l'OMM. Dans cette section, nous proposons une mise à jour de l'analyse climatique en y intégrant :

1. Les constats robustes du *Rapport de synthèse du GIEC (AR6, 2023)*;
2. Les données d'observation mondiales compilées dans l'édition 2025 du rapport *State of the Climate – Update for COP30* de l'OMM.

Une science qui parle!

Les données consolidées par l'OMM montrent que la température moyenne mondiale de janvier à août 2025 a été de $1,42\text{ °C} \pm 0,12\text{ °C}$ au-dessus du niveau préindustriel (WMO, 2025, p.5, §1). Les analyses indiquent que 2025 sera vraisemblablement la deuxième ou troisième année la plus chaude de l'histoire, derrière 2024 (WMO, 2025, p. 5, §2).

Le rapport souligne également que les onze dernières années (2015-2025) seront les onze plus chaudes depuis le début des observations en 1850 (WMO, p. 3, §4).

Les données confirment et actualisent le constat du GIEC (AR6), selon lequel la Terre s'est réchauffée de $1,1\text{ °C}$ entre 2011 et 2020 (IPCC AR6 SYR, 2023, p. SPM-5, §2).

Gaz à effet de serre : Concentrations record en 2024 et hausse continue en 2025

Selon l'OMM, les concentrations atmosphériques de dioxyde de carbone (CO_2), méthane (CH_4) et protoxyde d'azote (N_2O) ont atteint des niveaux record en 2024, et les observations préliminaires indiquent qu'elles continuent à augmenter en 2025 (WMO, 2025, p. 4, §1).

- CO_2 : 423.9 parties par million (ppm) en 2024, soit une hausse de 53 % depuis 1750 (WMO, 2025, p. 4, §2);
- CH_4 : 1942 parties par milliard (ppb) en 2024, soit une hausse de 166 % (WMO, 2025, p. 4, §2);
- N_2O : 338 parties par milliard (ppb) en 2024, soit une hausse de 25 % (WMO, 2025, p. 4, §2).

Il est finalement à noter avec emphase que le bond annuel du CO_2 de 2023 à 2024 est de 3,5 ppm, soit le plus élevé jamais observé (WMO, 2025, p. 4, §3), ce qui renforce le narratif d'urgence.

Océans : chaleur record et déséquilibre énergétique

La chaleur océanique a atteint en 2024 le niveau le plus élevé de l'histoire, dépassant 2023 de 16 ± 8 zettajoules (ZJ), soit une quantité d'énergie équivalente au dégagement thermique d'environ 730 millions de bombes de type Hiroshima. (WMO, 2025, p. 6, §1) ce qui représente une quantité d'énergie substantielle et indicatrice d'un réchauffement climatique accru. Les données préliminaires de 2025 montrent que cette tendance se poursuit.

L'OMM rappelle que plus de 90 % de l'excès d'énergie piégé dans le système climatique est absorbé par les océans (WMO, 2025, p. 6, §4).

Ce phénomène confirme le diagnostic du GIEC selon lequel la Terre est en déséquilibre énergétique de surface, ce qui amplifie le réchauffement global.

Niveau des mers : tendance structurelle à l'accélération

Le niveau moyen des mers a également atteint un niveau record historique en 2024, et bien que les données 2025 montrent une légère baisse liée à la variabilité interne (ex. : des inondations en Australie en 2011 en raison de *La Niña*), la tendance à long terme est nettement à la hausse (WMO, 2025, p. 7, §1). Le taux de montée est maintenant de 4,1 millimètres (mm)/an (2016-2025), soit environ le double du taux mesuré durant une même période entre 1993 et 2002 (WMO, 2005, p. 7, §3), et, une corrélation directe peut être faite entre le réchauffement océanique, le phénomène d'expansion thermal, la fonte des glaciers et des glaces et cette montée.

Cryosphère : Une fonte glaciaire exceptionnelle

Le bilan glaciaire mondial pour la période 2023-2024 montre une perte de 1,3 m d'équivalent en eau, soit la plus forte enregistrée depuis 1950 (WMO, 2025, p. 8, §1). Il s'agit de la troisième année consécutive où toutes les régions glaciaires surveillées ont enregistré une perte nette (WMO, 2025, p. 8, §2).

Extrêmes climatiques : Des impacts humains et économiques croissants¹

L'ensemble des constats abordés dans les paragraphes précédents ne trouveraient pas écho sans que l'on parle des impacts sur les sociétés. La hausse importante des événements extrêmes de 2024-2025 a causé des milliers de déplacements et de décès, des pertes agricoles massives (ex. : Pakistan – en mai 2025 2,2 M d'hectares de culture inondés et plus de 1,5 million d'habitants affectés) (WMO, 2025, p. 11, graphique) ou encore, des dégâts économiques sans précédent (Californie : 40 G\$ pour les feux de 2025). Selon le Bureau d'assurance du Canada (BAC), l'ouragan Debby de 2024 qui a entraîné des inondations majeures au Québec est devenu rapidement « l'événement climatique le plus coûteux de l'histoire du Québec », les dégâts coûtant 2,5 milliards \$ en dommages assurés².

L'amplification de ces désastres forcera, inévitablement, la multiplicité des ententes migratoires entre les pays, comme celle signée en novembre 2023 entre l'Australie et le petit archipel de Tuvalu dans l'océan Pacifique qui permettra, au fil du temps, à l'entière de sa population de migrer en Australie.

Ces observations confirment le constat du GIEC : *chaque fraction de degré supplémentaire intensifie les aléas climatiques et les risques humains (IPCC, AR6 SYR, 2023, p. SPM-12).*

¹ NOÉMIE LAPLANTE, « Face à la montée des eaux, 80 % des habitants de Tuvalu demandent un visa pour l'Australie », *Radio Canada*, 28 juillet 2025, [En ligne] [ici.radio-canada.ca/nouvelle/2181955/tuvalu-australie-migration-climatique]; NIDHI UPADHYAYA, « Les coûts financiers des incendies de forêt en Californie », UNDRR, 29 août 2025, [En ligne] [www.preventionweb.net/news/financial-costs-california-wildfires#:~:text=In%20the%20first%20half%20of,Angeles%20wildfires%20are%20not%20unique].

² LA PRESSE CANADIENNE, « La tempête Debby devient l'événement climatique le plus coûteux de l'histoire du Québec », 13 septembre 2024, [En ligne] [ici.radio-canada.ca/nouvelle/2104332/dommages-ouragan-debby-couts#:~:text=Les%20vestiges%20de,dans%20un%20communiqu%C3%A9].

Palier national – Implications pour le Canada

Les constats internationaux éclairent directement la situation canadienne. Bien que les rapports de l'OMM et du GIEC soient d'ordre global, plusieurs tendances y affectent déjà le Canada. Ces tendances accentuent la vulnérabilité des infrastructures hydriques, énergétiques et agricoles. On ne peut garder sous silence le fait que le Canada demeure parmi les pays du G20 aux plus fortes émissions de GES par habitant avec 17,9 tonnes d'équivalent CO² par an (2022), soit presque trois fois le taux mondial, ce qui accroît la pression pour des réductions rapides dans les provinces capables d'agir plus vite, dont le Québec.

Palier provincial : Une trajectoire québécoise exposée, incomplète et incompatible avec l'état actuel de la science

L'ensemble des constats tirés du GIEC, de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du 8^e avis du CCCC converge vers un diagnostic sans équivoque : le Québec ne possède pas aujourd'hui de trajectoire climatique cohérente, complète ou alignée sur la science, alors même que les risques climatiques, énergétiques et sociaux s'accroissent. Dans son avis destiné au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, le Comité qualifie cette situation de « carence » de gouvernance et souligne que le Québec ne dispose ni d'un cadre fondé sur les émissions cumulées ni d'une trajectoire sectorielle structurée (CCCC, 2025, p. 46). En d'autres termes, la province ne sait pas encore précisément comment elle atteindra ses propres objectifs climatiques ni quelles mesures devront être planifiées et mises en œuvre dans chaque secteur et dans chaque région pour respecter ses engagements. Nous ne pouvons que conclure que l'approche volontaire de décarbonation et de transition énergétique ne fonctionne tout simplement pas. Sans orientations et cibles claires, les principaux acteurs économiques n'envisagent pas de modifier en profondeur leurs plans d'affaires pour embrasser cette transition souhaitée.

Cette absence de vision globale, incluant une lecture claire des impacts socioéconomiques de transition vers une économie visant la carboneutralité, est d'autant plus préoccupante au regard de la FTQ puisqu'elle empêche la planification sectorielle adéquate des transformations industrielles, énergétiques et professionnelles qui seront nécessaires. Dans le cadre du webinaire « Avis Cibles Climatiques » présenté par le CCCC le 18 novembre dernier, le président du comité, Alain Webster, a d'ailleurs insisté sur cet enjeu central : on ne peut pas parler de décarbonation sans comprendre qui sera affecté, dans quels secteurs, et de quelle manière (Webster, webinaire du 18 novembre 2025, CCCC). Selon lui, **une transition crédible exige nécessairement une analyse prospective structurée des impacts sur l'emploi, les compétences, les trajectoires professionnelles et les conditions de travail**. Il rappelle que « **ces questions-là ne peuvent pas être traitées autrement que par une transition juste** », et qu'**un tel exercice doit inclure l'ensemble des parties prenantes, dont, principalement, les travailleuses et travailleurs représentés par leurs organisations syndicales**.

Ces propos concordent avec les positions de la FTQ : **une planification solide n'est pas une condition à l'ambition – elle en est le moteur**.

Le coût de l'inaction : Un fardeau exponentiel

Le rapport de l'Institut de recherche en économie contemporaine (*IRÉC, 2025*) démontre de manière claire que les dérèglements climatiques imposent déjà un coût économique significatif aux ménages québécois, aux entreprises et aux finances publiques, et que ce coût augmentera fortement en l'absence de mesures ambitieuses d'atténuation et d'adaptation. À l'inverse, les investissements climatiques sont qualifiés d'« économiquement rationnels » et constituent, dans de nombreux cas, des économies futures plutôt que des dépenses nettes (*IRÉC, 2025, p. 5, §9*).

Une hausse marquée du coût de la vie pour les ménages québécois

Selon l'IRÉC, les ménages absorbent déjà une part importante de la facture climatique. L'étude estime que les coûts personnels liés à la réparation des dommages causés par les inondations, incendies et autres événements extrêmes atteignent 720 \$ par personne entre 2022 et 2025, et pourraient grimper entre 1890 \$ et 2300 \$ annuellement d'ici le milieu du siècle selon les scénarios climatiques (*IRÉC, 2025, p. 28, §9-12*).

La facture alimentaire augmente également :

- Hausse de 8,3 % des prix alimentaires au Québec en 2023 en partie liée aux conditions climatiques extrêmes (*IRÉC, 2025, p. 6, §16-18*);
- Hausse mondiale de 28 % des denrées en 2022 liée aux sécheresses, mégafeux et inondations (*IRÉC, 2025, p. 7, §19-21*).

L'étude conclut que cette pression financière constitue désormais une « nouvelle normalité » pour les ménages (*IRÉC, 2025, p. 37, §21-24*).

Des coûts explosifs pour les infrastructures et les services publics

Le rapport de l'IRÉC documente une dégradation accélérée des infrastructures due aux cycles de gel-dégel et aux précipitations extrêmes. À l'échelle canadienne, il est question de 12 G\$ par an en coûts de réparation additionnelle liés aux infrastructures routières (*IRÉC, 2025, p. 7, §43-46*). Au Québec, il s'agit d'un surcoût de 258 \$ par automobiliste québécois pour l'usure accélérée des routes (*IRÉC, p. 7, §1-4*), ce qui représente près du double de la moyenne canadienne.

Les événements climatiques extrêmes exigent également des mobilisations budgétaires exceptionnelles afin d'aider les communautés à se rebâtir. À titre d'exemple, pour l'année 2023, les inondations et les incendies ont coûté 4,3 milliards \$ au Canada (*IRÉC, 2025, p. 6, §3*). Les impacts financiers sont nombreux et se reflètent également dans le secteur de l'assurance. Au Québec, sept événements majeurs entre 2017 et 2023 ont entraîné pour 561 millions \$ d'indemnisations (*IRÉC, 2025, p. 34, §2*).

Un impact économique sectoriel massif

Les industries québécoises sont aussi directement touchées. Les feux de forêt de 2023 ont causé des fermetures d'entreprises, notamment dans les secteurs forestiers, touristiques et des pourvoiries (*IRÉC, 2025, p. 25, §11-13*). Les pertes sectorielles annuelles anticipées s'échelonnaient entre 9,2 milliards \$ et 12,3 milliards \$ d'ici 2075 (*IRÉC, 2025, p. 10, §8-9*). La congestion

routière, aggravée par les épisodes extrêmes, impose aussi des coûts indirects colossaux (6 milliards \$ pour le Grand Montréal en 2023 (*IRÉC, 2025, p. 19*).

La santé publique : Mieux vaut prévenir que guérir

Les coûts annuels sanitaires liés aux feux de forêt au Canada représentent à eux seuls :

- Entre 410 millions \$ et 1,8 milliard \$ pour les effets à court terme sur la santé;
- Entre 4,3 milliards \$ et 19 milliards \$ pour les effets à long terme sur la santé³.

Ces impacts incluent l'augmentation des maladies respiratoires, des coups de chaleur et des maladies vectorielles comme la maladie de Lyme, dont les cas ont grimpé de 2 cas en 2008 à 586 cas en 2022 et 765 cas recensés au Québec depuis le début de l'année 2025⁴.

La conclusion qui s'impose : l'inaction est de loin la stratégie la plus coûteuse

Les décisions futures du gouvernement auront un impact générationnel sur la société et la population québécoise. Une vérité semble sans ambiguïté : **le *statu quo* climatique⁵ représente désormais un risque financier et social majeur**, dont la facture grimpe beaucoup plus vite que la capacité de l'État et des ménages à l'absorber. Les coûts liés aux événements climatiques extrêmes – qu'il s'agisse des pertes d'infrastructures, des interruptions économiques, des impacts sanitaires ou de l'augmentation des primes d'assurance – suivent une trajectoire exponentielle qui dépasse largement les projections budgétaires traditionnelles. À mesure que les phénomènes météorologiques extrêmes se multiplient, ces coûts deviennent non seulement plus fréquents, mais aussi plus difficiles à anticiper et à couvrir. Pourtant, la seule façon dont le Québec peut s'assurer d'une résilience économique est en s'accordant de la prévisibilité. La lutte aux changements climatiques ne doit pas être considérée comme un fardeau ou un frein au développement économique du Québec, mais bien comme un catalyseur d'opportunités économiques et sociales. Cela demeure, après tout, un choix politique du gouvernement d'établir les secteurs dans lesquels il veut investir.

Que ce soit le GIEC, l'OMM, l'IRÉC ou le CCCC, la FTQ ne peut que constater que l'inaction n'est pas neutre : elle génère des dépenses immédiates et futures qui « grugent le budget des ménages » et alourdissent de façon soutenue les finances publiques (*IRÉC, 2025, p.37, §21-24*). Ces pressions – qui se manifestent déjà dans le prix des aliments, des habitations, des factures

³ GOUVERNEMENT DU CANADA, *Sommaire du rapport des effets de la fumée des feux de forêt sur la santé humaine*, [En ligne] [www.canada.ca/fr/services/sante/vie-saine/environnement/qualite-air/fumee-feux-foret/sommaire-rapport-effets-sante-humaine.html]; (Consulté le 24 novembre 2025); (IREC, 2025, p.22, §4).

⁴ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Maladie de Lyme*, [En ligne] [msss.gouv.qc.ca/professionnels/zooses/maladie-lyme/tableau-des-cas-humains-bilan/#:~:text=Nombre%20total%20de%20cas%20acquis,765]; (Consulté le 24 novembre 2025).

⁵ MARIE-MICHÈLE SIOUI, « Legault reporte la transition énergétique de quatre ans », 10 novembre 2025, [En ligne] [<https://www.ledevoir.com/politique/quebec/932496/legault-reporte-transition-energetique-quatre-ans>].

d'énergie, de la santé et des assurances – s'intensifieront si le Québec ne met pas en place des mesures d'atténuation et d'adaptation structurantes découlant a priori d'un rehaussement de ses cibles climatiques à court, moyen et long terme.

À l'inverse, les investissements climatiques constituent des mesures financières rationnelles. L'IRÉC et le CCCC rappellent d'ailleurs que chaque dollar investi dans l'adaptation permet d'éviter jusqu'à 13 à 15 dollars de pertes futures (*IRÉC, 2025, p.5, §11-12*). La prévention – qu'il s'agisse de renforcer les infrastructures, de protéger les écosystèmes ou de planifier la transition – n'est donc pas une dépense nette : **c'est un mécanisme d'économie à moyen et long terme**, qui réduit les indemnités publiques, évite des dommages privés, protège la capacité productive et soutien les travailleuses, les travailleurs et leurs communautés.

Investir dans l'ambition climatique aujourd'hui n'est pas seulement un impératif scientifique ou une obligation morale : c'est aussi **la décision budgétaire la plus prudente, la plus efficace et la plus juste pour la société québécoise**.

Principaux constats de limiter les dégâts : réduire les coûts des impacts climatiques pour le Canada :

- **Les répercussions des impacts des changements climatiques au Canada se font déjà sentir et s'accumulent.** D'ici 2025, les dommages liés au climat ralentiront la croissance économique du Canada de 25 milliards de dollars annuellement, soit 50 % de la croissance du PIB prévue.
- **Tous essuieront des pertes de revenu, mais ce sont les ménages à faible revenu qui en souffriront le plus.** Les ménages à faible revenu pourraient connaître des pertes de revenus de 12 % dans un scénario d'émissions modérées et de 19 % dans un scénario d'émissions élevées d'ici la fin du siècle – des pertes nettement plus élevées que celles du groupe de revenus médian.
- **Les changements climatiques détruisent des emplois.** Les pertes d'emploi pourraient doubler d'ici le milieu du siècle et grimper à 2,9 millions d'ici la fin du siècle.
- **L'adaptation s'avère très rentable.** Si on compte les bénéfices directs et indirects, chaque dollar investi dans l'adaptation rapporte de 13 \$ à 15 \$.
- **Limiter le réchauffement tout en s'adaptant aux changements déjà commencés se révèle encore plus rentable.** L'adoption de mesures d'adaptation proactives diminue de moitié les coûts des changements climatiques. Lorsqu'on la conjugue à une réduction mondiale des émissions, ces coûts sont divisés par quatre⁶.

⁶ L'INSTITUT CLIMATIQUE DU CANADA, « L'économie canadienne déjà mise à mal par les changements climatiques : les ménages sont les principales victimes », 28 septembre 2022, [En ligne] [\institutclimatique.ca/news/leconomie-canadienne-deja-mise-a-mal-par-les-changements-

Coût de la mise en œuvre : Un investissement stratégique pour le Québec

Les données économiques les plus récentes convergent vers un constat clair : ne pas agir sur le climat ou repoussé la transition écologique, coûte déjà cher à la population québécoise, et coûtera beaucoup plus cher que des politiques ambitieuses de réductions des émissions et d'adaptation. Le GIEC rappelle que des mesures d'atténuation « profondes, rapides et soutenues », combinées à une adaptation accélérée dans cette décennie, réduiraient les pertes et dommages projetés et apporteraient de nombreux co-bénéfices pour la santé et la qualité de vie, alors qu'un retard d'action enferme les sociétés dans des infrastructures à fortes émissions, augmente les risques et fait exploser les coûts globaux (*IPCC, AR6 SYR, 2023*).

La conclusion du rapport de l'IRÉC nous rappelle que la « lutte climatique est aussi une lutte budgétaire » et les analyses du CCCC vont dans le même sens. En s'appuyant notamment sur l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et sur le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le CCCC souligne qu'à l'échelle internationale, la réduction des risques climatiques pourrait augmenter le PIB mondial de beaucoup, jusqu'à 3% d'ici 2050 et 13% d'ici 2100 (*OCDE & PNUD, cités dans CCCC, Définir l'ambition climatique du Québec, 2025, p. 61*). Le comité consultatif en conclut que les politiques de décarbonation et d'adaptation ne sont pas incompatibles avec la rigueur budgétaire ni la protection du pouvoir d'achat : elles en sont au contraire une condition à moyen terme, puisque l'inaction entraîne des pertes économiques de plus en plus élevées.

En d'autres termes, **agir coûte moins cher que de ne pas agir, et agir tôt coûte moins cher que de rattraper le retard.**

Proposition de nouvelles cibles climatiques – Vers une trajectoire cohérente avec 1,5°C

Pour être crédible et efficace, une cible climatique doit s'inscrire dans une trajectoire d'ensemble cohérente, progressive et fondée sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles. Conforme à la recommandation du CCCC, la FTQ considère qu'une approche « étape par étape » est indispensable pour structurer les investissements, guider les choix énergétiques, orienter la transformation des secteurs économiques et assurer l'accompagnement des travailleuses et travailleurs.

Une vision strictement centrée sur 2030 serait insuffisante : elle ne permettrait pas de planifier le virage complet que le Québec doit entreprendre pour s'arrimer aux exigences de l'Accord de Paris. C'est pourquoi la FTQ recommande l'adoption d'une série de cibles progressives, cohérentes avec l'état de la science, l'équité internationale et les capacités réelles du Québec.

Si la FTQ reconnaît l'importance des travaux du CCCC, elle estime toutefois qu'il est nécessaire de s'appuyer plus fermement sur les analyses du GIEC ainsi que sur les résultats de l'étude *La juste part du Québec* (*Holz, C., CANRAC, 2021*). Ces travaux démontrent que pour que la province

[climatiques/#:~:text=Les%20r%C3%A9percussions%20des%20impacts%20des.co%C3%BBts%20sont%20di vis%C3%A9s%20par%20quatre\].](#)

contribue réellement à l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5°C, les réductions d'émissions doivent être plus importantes que ce qui est actuellement envisagé par le gouvernement.

Cet impératif est d'autant plus clair que l'Assemblée nationale a réitéré, par une motion unanime adoptée le 6 novembre, l'engagement formel du Québec envers l'Accord de Paris :

« Que l'Assemblée nationale réaffirme que le gouvernement du Québec demeure pleinement engagé à respecter et à promouvoir les principes et les objectifs de cet accord, soit en poursuivant ses efforts pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C, en renforçant la capacité d'adaptation du Québec et en promouvant les investissements compatibles avec la transition énergétique et la sortie des énergies fossiles;

Que l'Assemblée nationale rappelle que le Québec s'est déclaré lié à l'Accord de Paris en 2016, et qu'il met en œuvre plusieurs des dispositions de cet accord dans ses champs de compétence;

Que l'Assemblée nationale reconnaisse le rôle actif du Québec dans la gouvernance climatique mondiale et s'engage à soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans les champs de compétence du Québec. »

Cette motion place le Québec devant une responsabilité claire : mettre à niveau ses cibles climatiques afin qu'elles reflètent véritablement l'ambition que requiert la crise climatique actuelle.

Une vision exigeante, ancrée dans la science et l'équité

Dans ce contexte, la FTQ considère que, pour être cohérentes avec l'Accord de Paris, les données scientifiques du GIEC, les analyses issues de *La juste part du Québec* et l'état actuel de la société québécoise, les cibles suivantes devraient guider l'action du gouvernement du Québec. Elles représentent un équilibre entre :

- Ce que la science juge nécessaire pour stabiliser le climat;
- Ce que l'équité internationale demande aux juridictions riches à forte capacité d'atténuation;
- Et ce que le potentiel énergétique et industriel du Québec rend possible, à condition d'engager une transition juste et planifiée.

Recommandation n°1

Cibles climatiques recommandées par la FTQ (année de référence : 1990)

2030 : -55 % à -60 %, avec un objectif politique explicite d'atteindre le plus près possible de -60 %, conformément au plancher domestique identifié dans *La juste part du Québec*;

2035 : au moins -70 %, afin de poursuivre une trajectoire alignée sur les scénarios 1,5 °C du GIEC;

2040 : au moins -85 %, ce qui maintient le Québec parmi les juridictions de tête capables de réduire plus rapidement que la moyenne mondiale;

2045 : carboneutralité sur le territoire québécois, comprenant au moins 95 % de réductions domestiques réelles, et limitant strictement les émissions résiduelles à celles qui sont véritablement inévitables.

Ces cibles, bien que plus ambitieuses que celles présentées par le CCCC, traduisent les exigences combinées de la science climatique, de l'équité internationale et du leadership que le Québec revendique déjà dans les forums mondiaux – notamment en tant que co-président de la *Beyond Oil and Gas Alliance (BOGA)* depuis la COP26 à Glasgow en Écosse.

Conditions de faisabilité : une architecture de gouvernance robuste, inclusive et cohérente

Pour que les cibles climatiques proposées soient réalistes et atteignables, le Québec doit absolument se doter d'une planification climatique complète, cohérente et fondée sur les meilleures pratiques internationales. Les travaux du CCCC rappellent que l'absence de trajectoire au-delà de 2030 constitue une « carence » de gouvernance qui freine l'action climatique. Mais l'expérience internationale montre aussi que **la seule mise en place d'outils techniques – budgets carbone, plans sectoriels, mécanismes de suivi – ne garantit pas une transition juste ni efficace si ces outils ne sont pas accompagnés d'une gouvernance inclusive.**

L'exemple du Royaume-Uni, pourtant considéré comme l'un des modèles mondiaux de planification climatique avec ses budgets carbone légalement contraignants et son Comité indépendant sur les changements climatiques (CCC), en est une démonstration frappante. Là-bas, si les outils techniques ont permis une réduction rapide des émissions, l'absence d'intégration systématique des syndicats et des régions dans la planification a mené à des fermetures industrielles mal accompagnées, à un déclin économique dans plusieurs territoires, ainsi qu'à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs émergents. Cette situation met clairement en évidence que **des outils solides peuvent échouer lorsqu'ils sont isolés d'une gouvernance sociale forte, représentative et territorialisée.**

Pour éviter ces écueils, le Québec doit se doter d'une architecture de gouvernance où les instruments techniques – nécessaires et incontournables – sont non seulement robustes, mais ancrés dans un cadre institutionnel plus large, cohérent et socialement structuré.

Des budgets carbone légaux, mais intégrés à une gouvernance élargie

Le Québec doit se doter de budgets carbone quinquennaux légalement encadrés (CCCC, 2025, p. 47-48), alignés sur les cibles proposées et sur les trajectoires mondiales en lien à l'atteinte de l'objectif du 1,5°C. Ces budgets doivent servir de référence à l'ensemble des décisions gouvernementales : politiques énergétiques, investissements publics, planification industrielle, aménagement du territoire.

Cependant, contrairement à l'expérience britannique, ces budgets ne doivent pas être conçus comme un exercice technocratique isolé : ils doivent être documentés, débattus et adoptés dans

des processus transparents, incluant des mécanismes de consultation et de mise en œuvre avec les acteurs syndicaux, sociaux, économiques, communautaires et autochtones.

Des feuilles de route sectorielles, claires, cohérentes et réalistes

La mise en œuvre des budgets carbone nécessite des feuilles de route sectorielles qui précisent :

- Les besoins de main-d'œuvre;
- Les transformations technologiques requises;
- Les investissements publics nécessaires;
- Les séquences temporelles;
- L'articulation avec l'approvisionnement énergétique;
- Les interdépendances entre les secteurs.

Cependant, c'est ici que l'expérience britannique est cruciale, ces feuilles de route doivent obligatoirement intégrer les dimensions sociales et territoriales. L'absence de planification des compétences, l'oubli des zones industrielles et la déconnexion entre transitions sectorielles et marchés du travail sont parmi les principales erreurs du Royaume-Uni que le Québec doit éviter.

Ainsi, même sans entrer tout de suite dans les mécanismes de transition juste (qui seront détaillés aux blocs suivants), il est essentiel de reconnaître que **la faisabilité technique dépend étroitement de la faisabilité sociale**, notamment dans des secteurs fortement syndiqués, énergivores ou en transformation.

Recommandation n°2

Le Québec doit se doter de budgets carbone quinquennaux légalement encadrés (*CCCC, 2025, p. 47 et 48*), alignés sur les cibles proposées et sur les trajectoires mondiales en lien à l'atteinte de l'objectif du 1,5° C et l'adoption de feuilles de route sectorielles, claires, cohérentes et réalistes.

Une cohérence intergouvernementale et intersectorielle essentielle

Le Québec ne pourra atteindre des réductions de 70 % ou 85 % si les politiques publiques demeurent fragmentées ou contradictoires. Une gouvernance solide exige :

- Une coordination forte entre les ministères (environnement, économie, énergie, transport, emploi);
- Un arrimage explicite entre la mise en place de politiques climatiques et industrielles;
- Une prévisibilité réglementaire à long terme, afin de mobiliser les investissements nécessaires, qui répond adéquatement aux besoins sectoriels;
- Un cadre d'action cohérent avec les réalités régionales et dans le respect des droits autochtones.

Cette coordination est également nécessaire pour éviter les erreurs documentées dans le cas britannique, telles que des décisions ministérielles non synchronisées, des investissements incompatibles avec les objectifs climatiques et l'absence de stratégies territoriales cohérentes.

A. L'efficacité des cibles dépend enfin de mécanismes rigoureux de reddition de compte. Le Québec doit instaurer :

- Des rapports annuels sur l'écart entre émissions réelles et budgets carbone;
- Une évaluation indépendante de la progression;
- Une reddition de compte sur les retards de l'atteinte des cibles, le cas échéant;
- La possibilité de corriger les trajectoires rapidement en cas de déviation;
- Une transparence permettant aux citoyennes, citoyens et acteurs économiques de suivre l'évolution.

Ces mécanismes assurent la crédibilité des politiques climatiques, réduisent l'incertitude économique et évitent les dérives bien documentées ailleurs où la transition a manqué de prévisibilité.

En somme, si le Québec se dote des instruments techniques nécessaires, **il doit impérativement veiller à ce que ces instruments soient conçus dans une logique inclusive, juste et tenant compte des réalités régionales**, afin d'éviter les écueils observés ailleurs. Ainsi, se met en place le cadre institutionnel de haut niveau, préalable, indispensable aux dimensions plus humaines de la transition, lesquelles feront l'objet des sections suivantes consacrées à la mise en place d'une transition juste.

Les demandes syndicales depuis 2019 : la leçon à retenir du Royaume-Uni

Les cibles climatiques ambitieuses proposées par la FTQ ne pourront être atteintes que si le Québec se dote d'outils institutionnels lui permettant de planifier, d'anticiper et d'orchestrer les transformations économiques, technologiques et professionnelles qui accompagneront une décarbonation juste et équitable. Depuis 2019, la FTQ formule des demandes claires et constantes en ce sens. Ces demandes trouvent aujourd'hui un écho particulièrement pertinent : les constats du GIEC, les analyses du CCCC et l'expérience internationale – notamment britannique – montrent que la transition climatique échoue lorsqu'elle est conçue comme un simple processus technique, dépourvu d'une compréhension fine des impacts sociaux et régionaux, et menée sans les travailleuses, les travailleurs et leurs organisations.

Dans son mémoire de 2019 sur le Plan d'électrification et changements climatiques, la FTQ soulignait déjà que « la lutte climatique ne peut réussir sans une compréhension rigoureuse des impacts sur l'emploi, les qualifications et les milieux de travail », et **qu'une transition non planifiée risque de fragiliser des régions entières, de désorganiser des secteurs industriels et d'accroître les inégalités socioéconomiques** (FTQ, Mémoire PECC, 2019).

Ces préoccupations ont été réitérées en 2021 dans le mémoire sur la transition juste⁷ (au niveau fédéral), où la FTQ insistait sur la nécessité d'une gouvernance participative et tripartite, d'une planification structurée et de mécanismes de protection sociale permettant « une transition équitable, inclusive et ordonnée », en cohérence avec les principes directeurs de l'Organisation internationale du travail (OIT).

L'analyse du cas britannique renforce la pertinence de ces demandes : sans données prospectives, sans planification des compétences et sans participation formelle des syndicats, même les juridictions dotées des meilleurs outils techniques ont connu des pertes d'emplois non anticipées, des reconversions manquées, des ruptures territoriales profondes et un déficit de légitimité dans leur transition.

C'est dans ce cadre que la FTQ formule les demandes suivantes, considérées comme les conditions minimales d'une transition juste et planifiée au Québec.

Réaliser une étude prospective québécoise sur les impacts des changements climatiques sur l'emploi

Depuis 2019, la FTQ réclame une étude prospective structurée permettant de mesurer et d'anticiper les impacts des changements climatiques et des politiques de décarbonation sur :

- L'emploi;
- Les métiers et professions;
- Les compétences;
- Les trajectoires professionnelles;
- Les secteurs vulnérables;
- Les régions dépendantes de secteurs à forte intensité carbone.

Cette demande a été appuyée par une motion unanime à l'Assemblée nationale (2021), puis réaffirmée par les propos du président du CCCC, Alain Webster, lors du webinaire de novembre 2025 portant sur le 8^e avis du Comité consultatif (précédemment cités dans ce mémoire).

L'expérience britannique démontre qu'en l'absence d'une telle analyse :

- Des filières industrielles ferment sans accompagnement;
- Des milliers de travailleuses et travailleurs sont laissés sans perspectives;
- Les régions industrielles déclinent;
- Les pénuries de main-d'œuvre qualifiée ralentissent la transition.

Aucune transition ne peut être juste ni efficace sans cette étude.

Modéliser les trajectoires sectorielles avec les cibles climatiques

La décarbonation doit être planifiée secteur par secteur, en fonction :

⁷ FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ), *Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec sur la transition équitable axée sur l'humain*, 29 septembre 2021, 39 p. [En ligne] ftq.qc.ca/wp-content/uploads/2022/06/FTQ_Memoire_Transition-juste_2021-09-29.pdf.

- Des risques socioéconomiques;
- Du rôle stratégique de certains secteurs (forestier, manufacturier, bâtiment, transport, énergie, etc.);
- Des besoins de compétences spécifiques;
- Des potentiels d'atténuation et d'adaptation;
- Des contraintes technologiques;
- De l'approvisionnement énergétique.

Or, le Québec ne dispose pas encore de modélisations sectorielles robustes permettant de lier justement ces éléments aux objectifs climatiques, aux transformations industrielles, aux investissements publics et privés nécessaires et aux transformations de l'emploi. La FTQ est d'avis qu'on ne peut se permettre de naviguer à l'aveugle et le cas du Royaume-Uni constitue un exemple des conséquences de cette façon d'agir. À défaut d'anticipation, le gouvernement n'a pas réalisé l'ampleur et la pluralité des éléments et a ainsi procédé par décisions techniques fragmentées et séquentiellement inadéquates, entraînant des reconversions chaotiques et des pertes d'emplois évitables.

Pour éviter ces écarts, le Québec doit se doter de modélisations transparentes, publiques et itératives permettant d'ajuster les trajectoires sectorielles au fil des progrès et des réalités du marché. **Pour se faire et ainsi pérenniser ses processus, la FTQ est d'avis que le gouvernement doit s'assurer de dépolitiser l'ensemble de ce processus, et ce, pour le bien de la population et des générations futures.**

Évaluer les impacts sectoriels et régionaux sur l'emploi

Cette transition affectera le Québec de manière asymétrique, comme ce fut le cas au Royaume-Uni :

- Certaines régions verront naître de nouveaux pôles économiques;
- D'autres feront face à des transformations profondes de secteurs clés.

Depuis 2019, la FTQ insiste sur le fait que les politiques climatiques doivent inclure des analyses rigoureuses des impacts régionaux, afin de :

- Protéger les travailleuses et travailleurs vulnérables;
- Anticiper les reconversions industrielles;
- Guider les investissements publics;
- Soutenir la diversification régionale, éviter la création de « régions perdantes »;
- Assurer une résilience économique basée sur les besoins des régions.

Ces évaluations sont fondamentales pour bâtir une transition juste, efficace et socialement légitime.

Création d'un Groupe de travail permanent sur la transition juste

Pour garantir que les décisions climatiques soient socialement ancrées et dépolitisées, la FTQ recommande la création d'un livre blanc sur la transition juste, composé de :

- Représentants du gouvernement (provenant de l'ensemble des parties reconnues officiellement par l'ASSNAT à proportion égale);
- Organisations syndicales;
- Associations patronales;
- Experts indépendants;
- Tout autre acteur pertinent.

Ce groupe aurait pour mandat :

- D'assurer la cohérence entre les cibles climatiques et les transformations économiques;
- D'évaluer le niveau de littéracie climatique dans les milieux de travail;
- D'adapter les Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés de l'OIT;
- De produire une feuille de route sur la décarbonation des secteurs d'activités économiques dans un contexte de transition juste;
- D'évaluer les enjeux de la mise en œuvre de la transition juste;
- Dévaluer les programmes de financement;
- Faire des recommandations au gouvernement.

Ce mécanisme permettrait d'éviter le déficit démocratique observé ailleurs, notamment au Royaume-Uni, où l'absence de dialogue structuré a affaibli la transition dans les milieux de travail et lourdement pénalisé certaines régions. Au regard de la FTQ, ces recommandations structurantes forment l'ossature sociale de la trajectoire climatique québécoise. Elles ne visent pas seulement à protéger les travailleuses et travailleurs, elles constituent les conditions de succès d'une transition climatique ambitieuse.

Mise en place de la transition juste : principes et mécanismes

Les sections précédentes ont démontré que l'atteinte des cibles climatiques révisées impose au Québec une transformation profonde de son économie, de ses infrastructures et de son organisation du travail. **Pour que cette transformation soit socialement acceptable et durable, elle doit s'appuyer sur un cadre clair de justice sociale.** Ce cadre existe : il prend forme à travers les principes directeurs de l'OIT et se voit **désormais renforcé par les orientations adoptées par consensus dans le cadre de la COP30⁸.**

Ces orientations n'ont pas la force juridique contraignante du droit international classique, mais elles constituent des **références structurantes du régime climatique multilatéral**, qui guident la mise en œuvre de l'Accord de Paris et établissent des normes politiques largement reconnues. Elles confirment que **la transition juste n'est plus un volet complémentaire**, mais bien une exigence transversale qui doit structurer l'ensemble des décisions climatiques.

Les principes directeurs de l'OIT acquièrent ainsi une portée nouvelle. Ils ne définissent plus seulement une orientation générale : ils **deviennent les balises indispensables de toute planification climatique juste et équitable**, en assurant que les choix énergétiques et industriels

⁸ UNITED NATIONS, *Climate change*, CMA 7, Belem, novembre 2025, [En ligne] [unfccc.int/fr/node/649580].

n'accentuent pas les inégalités et ne reproduisent pas les angles morts sociaux d'une transition mal encadrée comme ce fût le cas dans certaines juridictions.

Pour la FTQ, ce virage vers une transition juste intégrée à toute modélisation de décarbonation renforce l'exigence faite au Québec d'intégrer, dans la mise en œuvre de ses cibles, des principes légaux clairs ainsi que des mécanismes de conditionnalité sociale. Plus précisément, la FTQ souhaite l'intégration, dans tout investissement public ou programme de transition climatique, d'exigences obligatoires en matière de qualité de l'emploi, de respect des droits du travail, de conditions de travail décentes, de formation et requalification, ainsi que de retombées économiques régionales. Ces conditions doivent garantir que les fonds publics soutiennent non seulement la décarbonation, mais également la création d'emplois stables, qualifiés et syndiqués, au bénéfice des travailleuses et travailleurs et des communautés, le tout, en portant une attention particulière aux régions susceptibles de vivre des transitions asymétriques. De plus, le principe d'écoconditionnalité doit être observé en tout temps, mais encore faut-il qu'il y ait des cibles sectorielles pour mesurer les progrès et l'atteinte de réduction des GES.

Ainsi consolidée par les orientations convenues au niveau international, **la transition juste constitue désormais l'armature sociale de la politique climatique québécoise**. La section suivante précisera comment ces principes peuvent être opérationnalisés, de manière structurée et cohérente, à travers des politiques publiques et les milieux de travail du Québec.

Opérationnaliser la transition juste dans les politiques publiques et les milieux de travail

Les sections précédentes ont démontré que le Québec doit, à la fois, rehausser ses cibles climatiques, se doter de budgets carbone et de feuilles de route sectorielles, et répondre aux demandes syndicales en matière d'étude prospective, de modélisation et d'accompagnement des travailleuses et travailleurs. La présente section précise comment la transition juste peut devenir le cadre qui relie ces différents outils, en évitant qu'ils soient appliqués de manière technocratique, déconnectée des réalités sociales et régionales⁹.

Arrimer la transition juste aux outils de planification climatique

Comme le recommande le CCCC, l'adoption de budgets carbone et de feuilles de route sectorielles offre au Québec une trajectoire structurée vers la carboneutralité, fondée sur les émissions cumulées et non seulement sur une cible ponctuelle¹⁰. Pour la FTQ, ces instruments doivent impérativement intégrer un volet social : chaque budget et chaque feuille de route devraient être accompagnés d'une analyse des impacts sur l'emploi, les métiers, les compétences et les régions, ainsi que de mesures d'atténuation et d'accompagnement conçues avec les organisations syndicales. Sans cette dimension, la trajectoire climatique resterait incomplète et risquerait de

⁹ FTQ, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec sur la transition équitable axée sur l'humain*, Op. cit., p. 6 et 7.

¹⁰ COMITÉ CONSULTATIF SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, *Définir l'ambition du Québec : cibles et trajectoires de décarbonation*, Québec, 64 p., [En ligne] [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/comite-consultatif-changements-climatiques/avis/definir-ambition-climatique-quebec-cibles-trajectoires-decarbonation.pdf].

reproduire les erreurs observées ailleurs, où la transition énergétique s'est traduite par des pertes d'emplois et une désindustrialisation mal gérée¹¹.

Ancrer la transition juste dans les milieux de travail

Depuis plusieurs années, la FTQ a développé des approches concrètes de transition juste dans des secteurs variés – gaz naturel, aciéries, secteur forestier, plastique, secteur municipal – en s'appuyant sur des comités paritaires, des diagnostics partagés et des plans de décarbonation coconstruits. Ces expériences montrent que la transition ne peut être réussie que si les travailleuses et travailleurs sont associés dès le départ à la définition des scénarios, des investissements et des transformations technologiques.

Opérationnaliser la transition juste au Québec suppose donc que les politiques climatiques et industrielles doivent :

- Mobiliser les milieux de travail de façon paritaire vers la transition énergétique;
- Reconnaître explicitement le rôle des syndicats comme porte d'entrée pour mobiliser la main-d'œuvre;
- Prévoir la mise en place, par voie législative ou réglementaire, de comités paritaires de transition juste dans les secteurs et entreprises concernés, afin d'examiner les plans de décarbonation, leurs conséquences sur l'emploi et les conditions de travail et déterminer les mesures d'atténuation à mettre en place¹²;
- Assurer un financement stable des démarches de transition, incluant la formation professionnelle, le maintien du revenu et l'amélioration des protections sociales pour les personnes les plus exposées aux restructurations.

Ainsi, la transition juste ne se limite pas à gérer des fermetures de sites en aval ; elle devient un principe de gouvernance en amont, qui encadre les décisions de décarbonation dans les milieux de travail.

Intégrer systématiquement les enjeux d'emplois, de compétences et de territoires

Comme la FTQ l'a souligné dans ses interventions antérieures, le « chaînon manquant » des politiques climatiques demeure l'absence d'études prospectives structurées sur les impacts des changements climatiques et des mesures de transition sur les emplois, les compétences et la main-d'œuvre, secteur par secteur¹³. La section précédente du présent mémoire fait état des demandes

¹¹ FTQ, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec sur la transition équitable axée sur l'humain*, Op. cit., p. 12 et 13.

¹² FTQ, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec sur la transition équitable axée sur l'humain*, Op. cit. p. 13-15.

¹³ FTQ, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec sur la transition équitable axée sur l'humain*, Op. cit., p. 13; FTQ, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec déposé dans le cadre de la consultation pour le Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC)*, 31 octobre 2019, [En ligne] [\[ftq-qc-ca.s3.bhs.io.cloud.ovh.net/2025/11/Memoire-FTQ-PECC_2019-10-31-1.pdf\]](https://ftq-qc-ca.s3.bhs.io.cloud.ovh.net/2025/11/Memoire-FTQ-PECC_2019-10-31-1.pdf).

syndicales en ce sens. L'opérationnalisation de la transition juste doit donc s'appuyer sur ces travaux et les inscrire dans le temps, en arrimant :

- La modélisation des trajectoires climatiques aux projections d'emplois et de compétences;
- Les politiques de formation professionnelle aux besoins identifiés dans les feuilles de route sectorielles;
- Les stratégies régionales de développement afin de contrer les risques de pertes d'emplois ou de fermetures d'installations dans certains territoires¹⁴.

En procédant ainsi, le gouvernement du Québec peut s'assurer que la transition climatique renforce la qualité des emplois et la vitalité des territoires plutôt que de les fragiliser.

Recommandation n°3

Lancer les travaux pour une étude prospective des impacts des changements climatiques sur les emplois, établir des cibles sectorielles de décarbonation établir des scénarios sectoriels de décarbonation et évaluer les impacts positifs et négatifs de ces scénarios sur les emplois.

Recommandations institutionnelles pour assurer une transition juste au Québec

Après avoir établi les cibles, les trajectoires et les demandes syndicales, il reste à doter le Québec de structures capables de piloter, dans le temps, une transition juste et cohérente avec ses objectifs. Les recommandations qui suivent ne reviennent pas sur les constats déjà formulés, mais proposent une architecture institutionnelle qui permettrait d'intégrer, de façon permanente, les dimensions sociales à la planification climatique, en continuité avec les propositions antérieures de la FTQ et du G15+¹⁵.

Créer une instance provinciale permanente dédiée à la transition juste

La FTQ recommande la création d'une instance provinciale permanente dédiée à la transition juste, structurée sur une base tripartite élargie – gouvernements, organisations syndicales, organisations patronales – avec la participation de personnes expertes, d'organisations environnementales, d'acteurs de l'économie sociale, de représentants des Premières Nations et des communautés Inuit¹⁶.

Cette instance aurait pour mandat de :

¹⁴ FTQ, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec sur la transition équitable axée sur l'humain*, Op. cit., p. 16 et 17.

¹⁵ FTQ, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec sur la transition équitable axée sur l'humain*, Op. cit., p. 18-21.

¹⁶ *Ibid*, p. 18 et 19.

- Suivre l'évolution des impacts socioéconomiques de la décarbonation;
- Conseiller le gouvernement sur l'articulation entre budgets carbone, politiques sectorielles, mesures d'emploi, formation et protection sociale;
- Veiller à ce que les engagements pris en matière de transition juste dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) soient traduits dans les politiques québécoises, en cohérence avec les principes rappelés à la section précédente.

Il s'agirait, en somme, de l'espace où se construit et se maintient la cohérence entre ambition climatique et justice sociale.

Structurer le dialogue social sectoriel et régional

En complément de cette instance provinciale, la FTQ propose de formaliser deux niveaux de gouvernance déjà évoqués dans ses travaux :

1. Des comités sectoriels de transition juste, dans les secteurs les plus exposés ou stratégiques (transport, industrie, bâtiment, ressources naturelles, services publics). Ces comités, composés de représentants syndicaux, patronaux, gouvernementaux et de personnes expertes, auraient pour mandat d'examiner les plans de décarbonation sectoriels, d'anticiper les besoins en compétences, de proposer des mesures de formation et de reconversion, et de veiller à ce que les feuilles de route sectorielles tiennent compte des réalités des milieux de travail¹⁷.
2. Des espaces de concertation régionale, inspirés des pôles de dialogue social proposés par la FTQ et le G15+ pour soutenir la diversification socioéconomique des régions tout en luttant contre les changements climatiques¹⁸. Ces espaces réuniraient acteurs syndicaux, communautaires, patronaux, municipaux, autochtones et financiers afin d'identifier les projets structurants, les vulnérabilités spécifiques et les leviers de création d'emplois de qualité dans chaque région.

En articulant ces deux niveaux – sectoriel et régional – à l'instance provinciale, le Québec se doterait d'une gouvernance capable de combiner les exigences de la science, les réalités industrielles et les besoins des territoires.

Intégrer la transition juste dans la reddition de comptes climatique

Enfin, la transition juste doit être visible dans la reddition de comptes publique. Le CCCC recommande déjà de suivre, de manière régulière, l'atteinte des budgets carbone et la cohérence des politiques avec les trajectoires recommandées (CCCC, 2025, p. 47-51). La FTQ propose que ces exercices de suivi incluent aussi des indicateurs sociaux : évolution de l'emploi dans les secteurs en transition, accès et qualité de la formation, conditions de travail, répartition régionale des

¹⁷ FTQ, *Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec sur la transition équitable axée sur l'humain*, Op. cit., p. 13, 23-24.

¹⁸ *Ibid*, p. 24-27.

investissements, protection du revenu et des droits syndicaux, participation des communautés autochtones et des groupes vulnérables.

L'inclusion explicite de ces dimensions permettrait de corriger les trajectoires lorsque des injustices apparaissent, d'éviter que certaines régions soient laissées pour compte et de renforcer la confiance des travailleuses et des travailleurs et des communautés envers la transition climatique.

Recommandation n°4

Adapter les *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous* aux réalités du Québec, lancer une consultation sur un livre blanc sur la transition juste, mettre en place les structures de dialogue social nécessaires et créer une instance provinciale permanente dédiée à la transition juste.

Limites du mandat sur la transition verte et au-delà de la simple question de formation professionnelle

Dans le contexte de ce que nous venons d'établir - le besoin de trajectoires robustes et ambitieuses, d'une planification sociale anticipée et d'une gouvernance structurante de la transition - il est essentiel de reconnaître les limites du mandat actuel du gouvernement en matière de « transition verte ». Les plans adoptés à ce jour, notamment le *Plan pour une économie verte 2030* et son plan de mise en œuvre, cadrent la transition principalement sous l'angle technologique, énergétique et réglementaire, en y rattachant un volet de formation professionnelle souvent présenté comme principal instrument d'accompagnement¹⁹. Or, une transition juste ne peut se réduire ni à l'électrification ni à la simple mise à niveaux des compétences : elle exige une compréhension globale des impacts socioéconomiques de la décarbonation, un soutien aux travailleuses et travailleurs exposés, des mécanismes sectoriels de dialogue social, des protections sociales renforcées et des stratégies régionales adaptées. Tant que le mandat gouvernemental ne couvrira que partiellement ces dimensions – ou les traitera comme de simples annexes à une transition d'abord technologique – il sera structurellement insuffisant pour répondre aux défis identifiés par la science, par la société civile et par les communautés sur le terrain. La proposition de démarche de la FTQ se présente donc en complémentarité des travaux sur la transition verte et du Pôle d'expertise sur la transition verte. De son avis, la FTQ considère ses structures et mandats comme étant insuffisants, mais essentiels sur les enjeux de compétences professionnelles.

¹⁹ Plan pour une économie verte 2030, *Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques*, Québec, 2020, p. 27-29 [En ligne] [cdn-contentu.quebec.ca/cdn-contentu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-economie-verte-2030.pdf].

Recommandation n° 5

Recadrer le mandat sur la transition verte pour qu'il inclue les principes pour une transition juste et qu'un comité aviseur constitué d'une représentativité syndicale et patronale soit mis en place.

CONCLUSION

Pour la FTQ, l'ambition climatique n'est pas un slogan : c'est un choix de société qui exige du leadership, une mobilisation réelle et un profond respect du territoire. Les constats scientifiques sont clairs, les trajectoires sont connues, les outils de gouvernance sont identifiés. Ce qui manque encore, ce n'est ni le savoir-faire ni les solutions, mais une volonté politique structurante, assumée, capable de placer la transition juste au cœur de l'action du gouvernement et non à sa marge. Une ambition climatique plus forte signifie nécessairement davantage de moyens, une vision cohérente jusqu'en 2045 et un engagement non partisan à tenir le cap, peu importe les cycles électoraux.

Atteindre les nouvelles cibles quinquennales proposées dans ce mémoire, en vue d'une carboneutralité en 2045, suppose un gouvernement qui assume pleinement son rôle de chef d'orchestre. Un gouvernement qui ne se limite pas à déclarer son engagement envers l'Accord de Paris, mais qui traduit cette adhésion en budgets carbone, en feuilles de route sectorielles, en mécanismes de transition juste et en investissements publics à la hauteur des enjeux. La FTQ rappelle que le Québec dispose d'atouts considérables pour réussir : un parc hydroélectrique majeur, une base industrielle diversifiée, une capacité d'innovation reconnue, un filet social qui demeure l'un des plus solide en Amérique du Nord et un mouvement syndical structuré capable de contribuer activement à la planification et à la mise en œuvre de la transition.

Une économie forte est une économie qui respecte sa main-d'œuvre. Le Québec ne réussira pas sa transition sans la force collective des travailleuses et travailleurs, sans la reconnaissance des compétences réelles qui existent déjà dans les milieux industriels, dans les réseaux publics et dans les communautés. Le savoir-faire québécois - celui des électriciennes et électriciens, des mécaniciennes et mécaniciens, des machinistes, des personnes préposées, des techniciennes et techniciens, des ingénieurs et ingénieures, des travailleuses et travailleurs sociaux, des éducatrices et éducateurs, du personnel enseignant, des ouvriers et ouvrières de la construction et plusieurs autres – est un levier stratégique de décarbonation et une source de richesse pour les générations à venir. Faire le choix d'une transition ambitieuse, c'est donc faire le choix d'investir dans ces personnes, de sécuriser leurs parcours, de reconnaître leurs droits et de leur donner les moyens d'être des acteurs et des actrices à part entière de la transformation.

L'atteinte de nos cibles climatiques ne pourra être réussie sans une mobilisation large des parties prenantes et un respect réel des territoires. Cela implique de travailler avec les régions, et non à distance d'elles, et de reconnaître le rôle central des Premières Nations et des communautés Inuit dans la définition des projets qui toucheront leurs terres, leurs cours d'eau et leurs modes de vie. Cela suppose de faire converger l'ambition climatique, la justice sociale, la politique industrielle et

le développement économique, plutôt que de les placer en opposition. Les sciences de la nature et les sciences sociales doivent être au cœur des raisonnements publics : la première pour nous rappeler les limites physiques du climat et des écosystèmes, la seconde pour nous indiquer les conditions de faisabilité, d'équité et de légitimité de la transition.

Dans ce contexte, une cible plus ambitieuse ne peut pas être qu'un simple engagement abstrait. Elle implique des budgets conséquents, une orientation politique claire et stable, des cibles sectorielles précises et la mise en place des mécanismes institutionnels développés dans ce mémoire. Elle exige un gouvernement qui écoute, qui investit, qui accepte la transparence et la reddition de comptes, et qui mobilise l'ensemble des acteurs – syndicaux, patronaux, municipaux, communautaires, autochtones, environnementaux et scientifiques – dans un même effort. Elle exige également que le Québec assume pleinement le rôle qu'il revendique déjà sur la scène internationale, notamment comme co-président de la *Beyond Oil and Gas Alliance*, en alignant sa politique interne sur les orientations convenues au niveau international, sur la scène climatique et sur le nouveau mécanisme de transition juste²⁰ issu des travaux de la COP 30 à Belém au Brésil.

La FTQ invite donc le gouvernement du Québec à orienter résolument la province vers une trajectoire ambitieuse, juste et collective : une trajectoire où les cibles climatiques, les budgets carbone, les feuilles de route sectorielles et les mécanismes de transition juste forment un tout cohérent; une trajectoire où la lutte aux changements climatiques devient l'occasion de renforcer la démocratie, le travail décent et la solidarité entre les régions; une trajectoire enfin, où le Québec fait la preuve, en acte, qu'il est possible de conjuguer rigueur scientifique, courage politique et justice sociale. C'est à cette seule condition que la transition sera non seulement réussie, mais reconnue mondialement comme un projet partagé, au service de celles et ceux qui vivent, travaillent et feront encore vivre ce territoire en 2045 et au-delà.

²⁰JEAN-THOMAS LÉVEILLÉ, « Un accord modeste dans la bisbille », *La Presse*, 22 novembre 2025, [En ligne] [\[www.lapresse.ca/actualites/environnement/2025-11-22/cop30/un-accord-modeste-dans-la-bisbille.php#:~:text=M%C3%A9canisme%20d%E2%80%99action,en%20tiennent%20compte\]](http://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2025-11-22/cop30/un-accord-modeste-dans-la-bisbille.php#:~:text=M%C3%A9canisme%20d%E2%80%99action,en%20tiennent%20compte).

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation n°1

Cibles climatiques recommandées par la FTQ (année de référence : 1990)

2030 : -55 % à -60 %, avec un objectif politique explicite d'atteindre le plus près possible de -60 %, conformément au plancher domestique identifié dans *La juste part du Québec*;

2035 : au moins -70 %, afin de poursuivre une trajectoire alignée sur les scénarios 1,5 °C du GIEC;

2040 : au moins -85 %, ce qui maintient le Québec parmi les juridictions de tête capables de réduire plus rapidement que la moyenne mondiale;

2045 : carboneutralité sur le territoire québécois, comprenant au moins 95 % de réductions domestiques réelles, et limitant strictement les émissions résiduelles à celles qui sont véritablement inévitables.

Recommandation n°2

Le Québec doit se doter de budgets carbone quinquennaux légalement encadrés (CCCC, 2025, p. 47 et 48), alignés sur les cibles proposées et sur les trajectoires mondiales en lien à l'atteinte de l'objectif du 1,5° C et l'adoption de feuilles de route sectorielles, claires, cohérentes et réalistes.

Recommandation n°3

Lancer les travaux pour une étude prospective des impacts des changements climatiques sur les emplois, établir des cibles sectorielles de décarbonation établir des scénarios sectoriels de décarbonation et évaluer les impacts positifs et négatifs de ces scénarios sur les emplois.

Recommandation n°4

Adapter les *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous* aux réalités du Québec, lancer une consultation sur un livre blanc sur la transition juste, mettre en place les structures de dialogue social nécessaires et créer une instance provinciale permanente dédiée à la transition juste.

Recommandation n°5

Recadrer le mandat sur la transition verte pour qu'il inclue les principes pour une transition juste et qu'un comité avisier constitué d'une représentativité syndicale et patronale soit mis en place.

ANNEXE – LISTE DES ACRONYMES

Acronyme	Définition
FTQ	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
GES	Gaz à effet de serre
GIEC / IPCC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Intergovernmental Panel on Climate Change)
AR6	Sixième Rapport d'évaluation du GIEC (Sixth Assessment Report)
OMM / WMO	Organisation météorologique mondiale (World Meteorological Organization)
CCCC	Comité consultatif sur les changements climatiques (Québec)
OIT / ILO	Organisation internationale du Travail (International Labour Organization)
CCNUCC / UNFCCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (United Nations Framework Convention on Climate Change)
COP / COP	Conférence des Parties (Conference of the Parties)
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
BOGA	Beyond Oil and Gas Alliance (Alliance internationale pour la sortie progressive du pétrole et du gaz)
BAM	Belem Action Mechanism (mécanisme international de transition juste en cours de mise en place)
IRÉC	Institut de recherche en économie contemporaine
CANRAC / RAC	Réseau Action Climat – Canada
PEV 2030	Plan pour une économie verte 2030 (Québec)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
G20	Groupe des vingt principales économies mondiales
PIB	Produit intérieur brut
TJ	Transition juste
COP30	30e Conférence des Parties (COP30) à Belém, Brésil

ANNEXE – LEXIQUE DES PRINCIPAUX TERMES SCIENTIFIQUES

Terme	Brève définition
Réchauffement climatique	Augmentation à long terme de la température moyenne de la surface de la Terre, principalement due à l'augmentation des concentrations de GES émis par les activités humaines.
Gaz à effet de serre (GES)	Gaz présents dans l'atmosphère (CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, etc.) qui retiennent une partie du rayonnement infrarouge et contribuent à l'effet de serre et au réchauffement climatique.
Dioxyde de carbone (CO₂)	Principal gaz à effet de serre d'origine anthropique, issu essentiellement de la combustion de combustibles fossiles et de certains procédés industriels.
Méthane (CH₄)	Gaz à effet de serre à fort pouvoir de réchauffement climatique, émis par l'agriculture, l'élevage, les déchets et la production d'hydrocarbures.
Protoxyde d'azote (N₂O)	Gaz à effet de serre puissant, émis notamment par l'agriculture (engrais azotés) et certains procédés industriels.
ppm / ppb	Parties par million (ppm) et parties par milliard (ppb) : unités de mesure utilisées pour exprimer les concentrations de gaz dans l'atmosphère.
Émissions cumulées	Somme des émissions de GES sur une période donnée. Pour le CO ₂ , le niveau de réchauffement dépend surtout des émissions cumulées, et non seulement des émissions annuelles.
Budget carbone	Quantité maximale de CO ₂ (ou de GES) qui peut encore être émise tout en maintenant une probabilité donnée de respecter un seuil de réchauffement (par exemple 1,5 °C).
Trajectoire 1,5 °C	Chemin d'émissions globales compatible avec la limitation du réchauffement à 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle, impliquant des réductions « profondes, rapides et soutenues » dans tous les secteurs.
Carboneutralité	Situation où les émissions nettes de GES sont ramenées à zéro : les émissions restantes sont compensées par des absorptions équivalentes (puits naturels ou technologiques), après des réductions maximales.
Déséquilibre énergétique de la Terre	Différence entre l'énergie solaire reçue par la Terre et l'énergie renvoyée dans l'espace. Un déséquilibre positif signifie que le système climatique accumule de l'énergie, ce qui entraîne un réchauffement.
Cryosphère	Ensemble des surfaces de la Terre où l'eau est présente sous forme solide (glaciers, calottes glaciaires, neige, banquise, pergélisol).
Événement climatique extrême	Phénomène météorologique ou climatique rare et intense (vague de chaleur, sécheresse, inondation, tempête, feu de forêt majeur) dont la fréquence et l'intensité augmentent avec le réchauffement.
Transition énergétique	Processus de remplacement des systèmes énergétiques fondés sur les combustibles fossiles par des systèmes bas carbone ou renouvelables, combiné à des efforts d'efficacité énergétique.
Transition juste	Ensemble de politiques et de mécanismes visant à ce que la transition écologique se fasse dans le respect des droits des travailleuses et travailleurs, avec des emplois de qualité, de la protection sociale, du dialogue social et une attention aux territoires et aux groupes vulnérables.

